

**Date de convocation** : 28/02/2023

**Date d'affichage** : 28/02/2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 13

Présents : 11

Votants : 11

---

*L'an deux mil vingt-trois, le sept mars, à 19 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de David MICHEL, Maire.*

*Présents : MM David MICHEL, Claude MICHEL, Josette LECOINTE, Sophie VATIGNEZ, Mauricette JUBERT, Stéphane DUMONTIER, Alain DEBEAUVAIS, Fabrice MARCHANT, Cédric LECOINTE, Pierre-Albert Pinguet, Jean TRUJILLO*

*Absents excusés : Chantal ZERROUKI, Patricia Pezet*

*Secrétaire de séance : Jean Trujillo*

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et accepté à la majorité.

### **DELIBERATION 01/2023 : CHEQUE DE REMBOURSEMENT GROUPAMA.**

Suite au sinistre d'un poteau d'éclairage public, l'assurance Groupama prend en charge le remboursement de la franchise :

La Commune a donc reçu un chèque :

- Chèque 1061288 : 250 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'encaissement de ce chèque de remboursement.

### **DELIBERATION 02/2023 : LOCATION TERRAIN AUX ANTHIEUX.**

M. le Maire explique au Conseil municipal que le terrain communal situé aux Anthieux est loué depuis 2016 à M. LETRESOR Jean-Raymond au tarif annuel de 130 €, et que le Conseil municipal de l'époque avait délibéré en 2017 concernant cette location pour 3 ans. Il propose de reconduire cette location à M. LETRESOR pour 2023, 2024 et 2025 au même tarif. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette reconduction

### **DELIBERATION 03/2023 : CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE.**

M. le Maire explique au conseil municipal que la commune a reçu la convention de la délégation des missions d'organisateur local de transport du conseil régional.

Cette convention fixe les conditions administratives, juridiques et financières, du 01 septembre 2023 au 31 août 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette convention et autorise M. le maire à la signer.

### **DELIBERATION 04/2023 : EFFACEMENT RESEAU ET ECLAIRAGE PUBLIC BOIS DES PUIITS /NOUVEAU MONDE.**

Mr le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff+EP-2022-0-76199-M5860 et désigné « Bois des puits et Nouveau Monde » dont le montant prévisionnel s'élève à 237 360,00 € T.T.C.

Et pour lequel la commune participera à hauteur de 73 638,50 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- D'adopter ce projet.
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget 2023 pour un montant de 73 638,50 € T.T.C
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.

D'autoriser Mr le Maire à signer tout acte afférent à ce projet notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### **DELIBERATION 05/2023 : FONDS DE CONCOURS COMCOM.**

M. le Maire rappelle que le projet d'effacement de réseaux « Bois des puits-Nouveau Monde » est prévu pour l'année 2023. Il propose de demander le fonds de concours éolien de la Communauté de Communes Aumale-Blangy (CCIAB) sur ce projet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ce projet, pour que Monsieur le Maire réalise la demande de fond de concours éolien pour le projet d'effacement de réseaux « Bois des puits Nouveau Monde ».

### **DELIBERATION 06/2023 : REPARTITION DES BENEFICES 2022 TERRES DE BOIS DES PUIITS.**

M. le Maire présente au Conseil municipal la liste des ayants-droits installés dans le Hameau de Bois des Puits à la date du 1er Janvier 2021. Après vérification de cette liste, il expose aux Conseillers le montant à répartir entre les ayants-droits.

**Nombre d'ayants-droits : 63**

Impôts locaux payés par la Commune : 2 186 €                      Impôts locaux payés par les exploitants : 437,32 €

**Frais fonciers : 2 186 – 437,32 = 1 748,68 €**

**Loyers facturés en novembre 2022 : 10 768,49 €**

**Frais de gestion : 300 €**

**Total à répartir : (10 768,49 – 1 748,68– 300) / 63 ayants-droits = 138.40 €**

**Total par ayant-droit : 138,40 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette répartition des bénéfiques.

### **DELIBERATION 07/2023 : TARIFS 2023 SALLE DES FETES CIMETIERE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les tarifs des diverses prestations communales.

Les tarifs pour l'année 2023 sont les suivants :

**Concession cimetière** : trentaine = 220 €, cinquanteaire = 320 €,

**Columbarium** : 10 ans = 400€, 20 ans = 700€, 30 ans = 800€

#### **Salle des Fêtes :**

1 Journée : 200 €

2 Journées : 300€

Vin d'honneur : 80 €

Le couvert : 1 €

Electricité : 0.30 € / KW

Casse vaisselle : 1.50 € / pièce

Non-respect du règlement ou petite dégradation : 20 €

Salle non nettoyée : 50 €

Casse ou manquant (table, chaise, banc) = 20 €

prise de clés avant la date = 20 €

#### **Locations diverses à domicile :**

Coupes ou couverts (1 fourchette, 1 couteau, 1 cuillère à café) : 0.10 €/ pièce

Casse ou manquant vaisselle : 1.50 €/ pièce

1 table : 2 €

1 chaise : 1 €

Casse ou manquant table / chaise / banc : 20 €

1 banc : 3 €

### **DELIBERATION 08/2023 : INDEMNITES 3EME ADJOINTE.**

Mr le maire informe du départ de notre secrétaire, à l'occasion il propose de revaloriser Sophie Vatignez pour son aide à la mairie à 9 % de l'indice pour sa disponibilité et son aide à la cantine.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à la majorité des membres présents d'accorder les indemnités mentionnées ci-dessus à Mme VATIGNEZ Sophie

**QUESTIONS DIVERSES :**

Le projet des futures éoliennes susceptible d'être implantées sur notre commune a été présenté. Le conseil municipal demande aux exploitants de l'informer sur les retombées pour la commune et sur quelle durée.

Fin de séance : 21h40

<i>Maire,</i>	<i>Les Adjoints,</i>			
David MICHEL	Claude MICHEL	Sophie VATIGNEZ	Josette LECOINTE	
<i>Les Conseillers,</i>				
Stéphane DUMONTIER	Mauricette JUBERT	Cédric LECOINTE	Fabrice MARCHANT	
Alain Debeauvais	Jean Trujillo	<i>Pierre-Albert PINGUET</i>		